

# Orientations du nouveau régime financier cantonal

Conférence de presse  
22 Mars 2018

# Sommaire

1. Contexte et enjeux
2. Articulation générale des dossiers
3. Volet fiscal
4. Volet péréquatif
5. Volet financier
6. Calendrier
7. Conclusions

Nouveau régime financier cantonal

# Contexte et enjeux

# Une nécessité : réformer la fiscalité des personnes morales

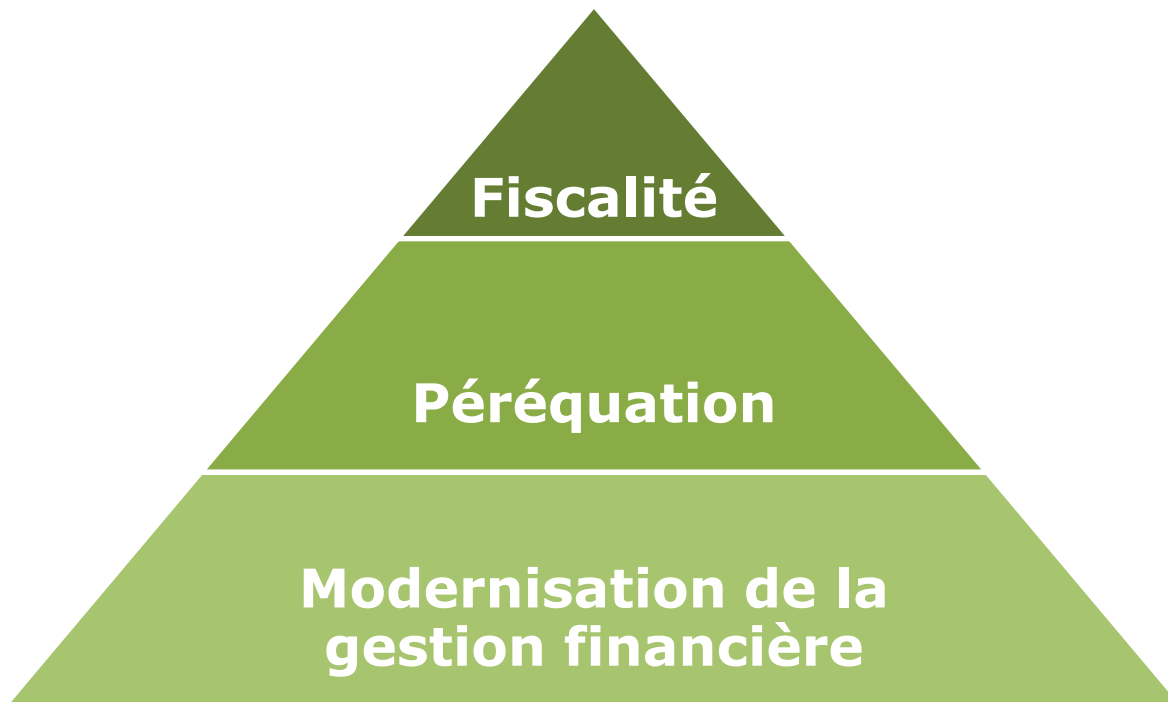
- Objectif prioritaire: conserver le positionnement favorable du canton de Neuchâtel
- Conditions de réussite:
  - Relancer le dossier de la fiscalité des personnes physiques
  - Préserver et consolider les ressources des collectivités
  - Eviter d'accroître les disparités en adaptant la péréquation intercommunale

# La fiscalité au service d'un projet de société

- La fiscalité est un pilier de l'attractivité de notre territoire au même titre que:
  - Dynamisme économique
  - Offre de formation
  - Soutien aux familles
  - Habitat
  - Mobilité et transports
  - Infrastructures sportives, vie culturelle et loisirs
  - Sécurité
  - ...
- La fiscalité reste un instrument de répartition des richesses

# Finances publiques: une modernisation qui doit se poursuivre

- Rappel:
  - Frein à l'endettement et aux dépenses (2006)
  - Planification financière roulante (2010)
  - Nouvelle loi sur les finances (2014)
  - Passage au MCH2 (2018)
- Triple constat:
  - Nécessité de réinstaurer de la sérénité dans le débat politique pour agir sur le long terme
  - La volatilité de certaines recettes est un perturbateur important
  - Niveau d'investissement insuffisant



Nouveau régime financier cantonal

# Articulation générale des dossiers



## Nouveau régime financier cantonal

### Fiscalité

1. Personnes morales

2. Personnes physiques

3. Répartition de l'IPM entre les communes

### Péréquation

4.  
Ressources

Charges sectorielles

5.  
Routes et  
voies  
publiques

6.  
Scolarité

7.  
Pré-/para-  
scolaire

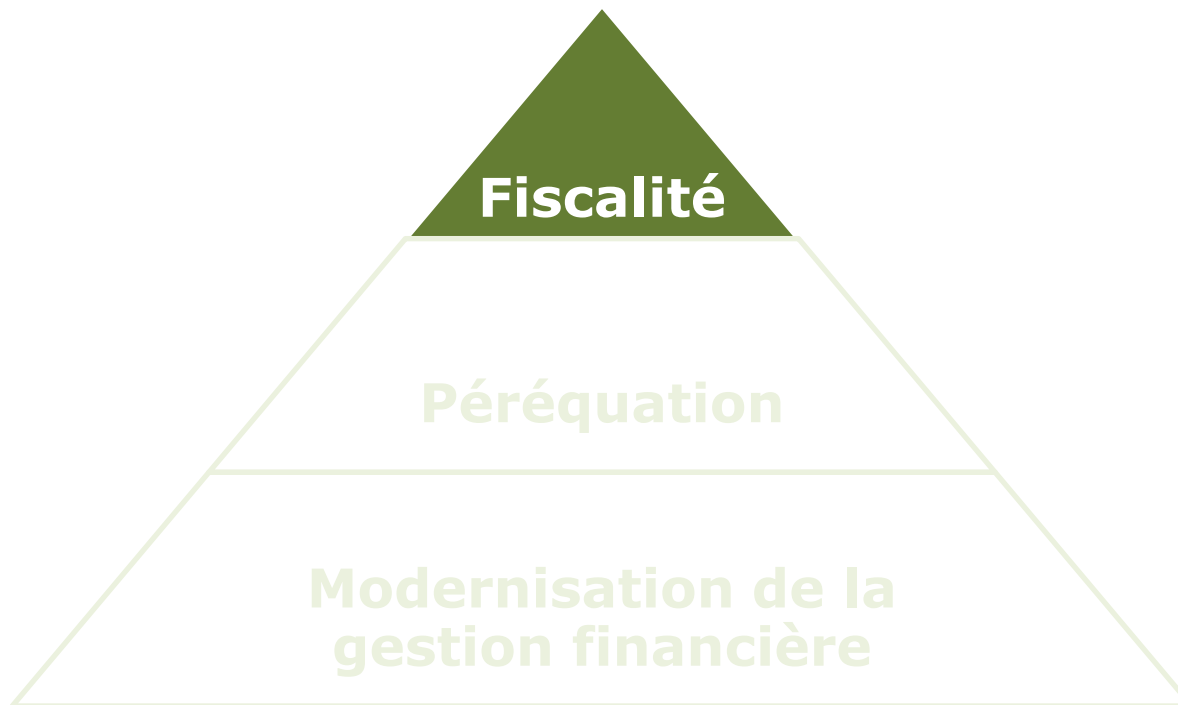
8.  
Charges de  
centre et de  
rayonnement

### Gestion financière

9. Lissage des recettes

10. Investissement

11. Programme d'impulsion



# Fiscalité des personnes morales

## Objectifs:

- Maintenir le positionnement attractif du canton de Neuchâtel en Suisse et Suisse romande
- Assurer visibilité et sécurité aux entreprises
- Privilégier la lisibilité et la transparence par opposition aux mécanismes complexes et opaques
- Tenir compte des spécificités du tissu économique neuchâtelois
- Conserver les outils d'allégement exceptionnels pour les projets d'envergure

# Fiscalité des personnes morales

## Orientations:

- Suppression des statuts
- Confirmer une stratégie de taux:
  - Taux actuel: 15.6%
  - Taux visé: entre 12.5% et 13.5%.
- Recourir de manière marquée aux outils de promotion de la recherche et de l'innovation
- Recours limité aux autres outils du PF 2017
- Réduire l'imposition de la première tranche de capital

# Fiscalité des personnes physiques

## Objectifs (1):

- Maintenir les efforts entrepris depuis 2012
- Elargir les efforts à tous les contribuables
- Favoriser l'ancrage durable des contribuables dans le canton
- Renforcer le positionnement de Neuchâtel par rapport aux cantons limitrophes

# Fiscalité des personnes physiques

## Objectifs (2):

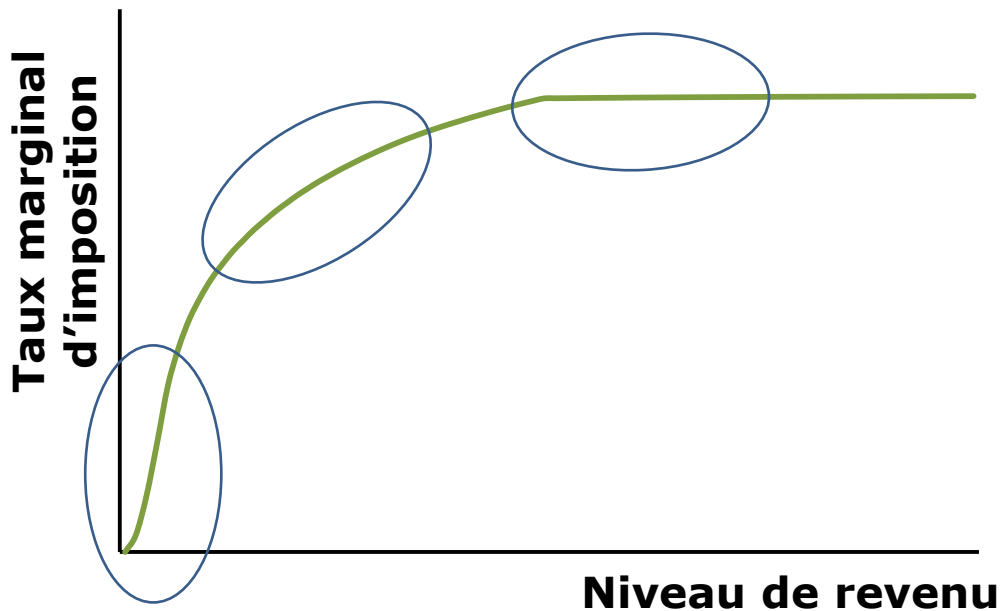
- Compléter les autres réformes en faveur de l'attractivité cantonale (habitat, transports, formation et recherche, culture, ...)
- Coordonner la politique fiscale et la politique sociale (intégration professionnelle et limitation des dépenses sociales)
- Être en au rendez-vous de l'agenda du PF 2017
- Proposer une réforme simple et compréhensible

# Fiscalité des personnes physiques

## Orientations (1):

- Abaissement du barème, en particulier pour :
  - Couples mariés: revenus cumulés
  - Personnes seules à revenus moyens : relève du canton
  - Ménages avec enfants : les charges les plus lourdes
  - Baisse du taux maximum
  - Élévation du seuil d'imposition (revenu minimum imposé)
- Tous les contribuables profiteront de la réforme

# Ciblage du barème





# Fiscalité des personnes physiques

## Orientations (2):

- Ancrage durable des contribuables dans le canton :
  - Baisse du taux d'imposition de la valeur locative
  - Maintien de la déduction illimitée des frais de déplacement
  - Pas de retour en arrière sur les mesures introduites dans la réforme de 2012

# Financement des réformes

Objectif: préserver et consolider les ressources des collectivités

- Compensations prévues par le droit fédéral :
  - abandon des statuts spéciaux
  - part accrue à l'IFD : 17 -> 21,2 %
  - imposition des dividendes à 70 %
- Sollicitation accrue des acteurs hors-canton et équité accrue :
  - élargissement de l'assiette de l'impôt foncier (immeubles de rendement des personnes physiques et fonds de placement)

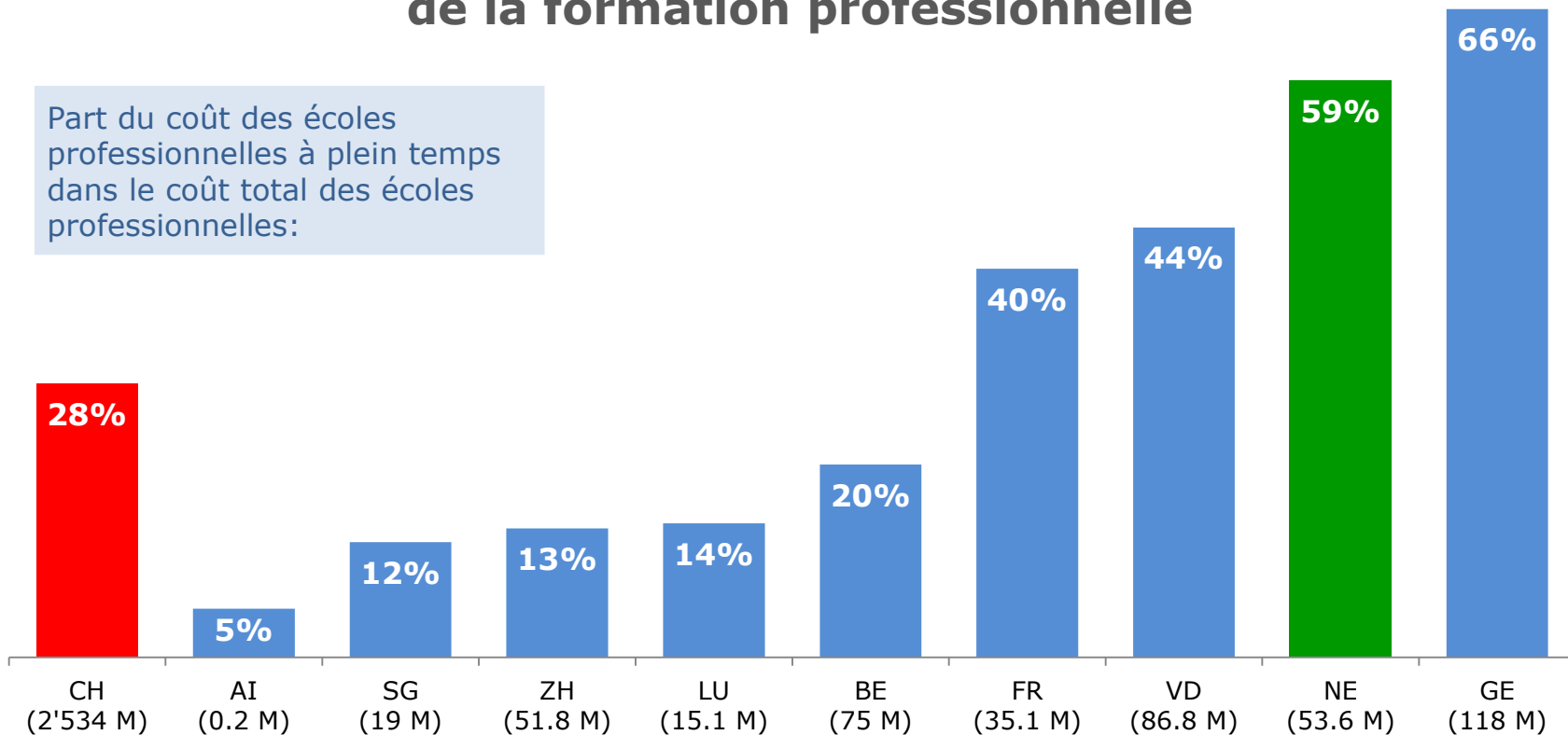
# Financement des réformes

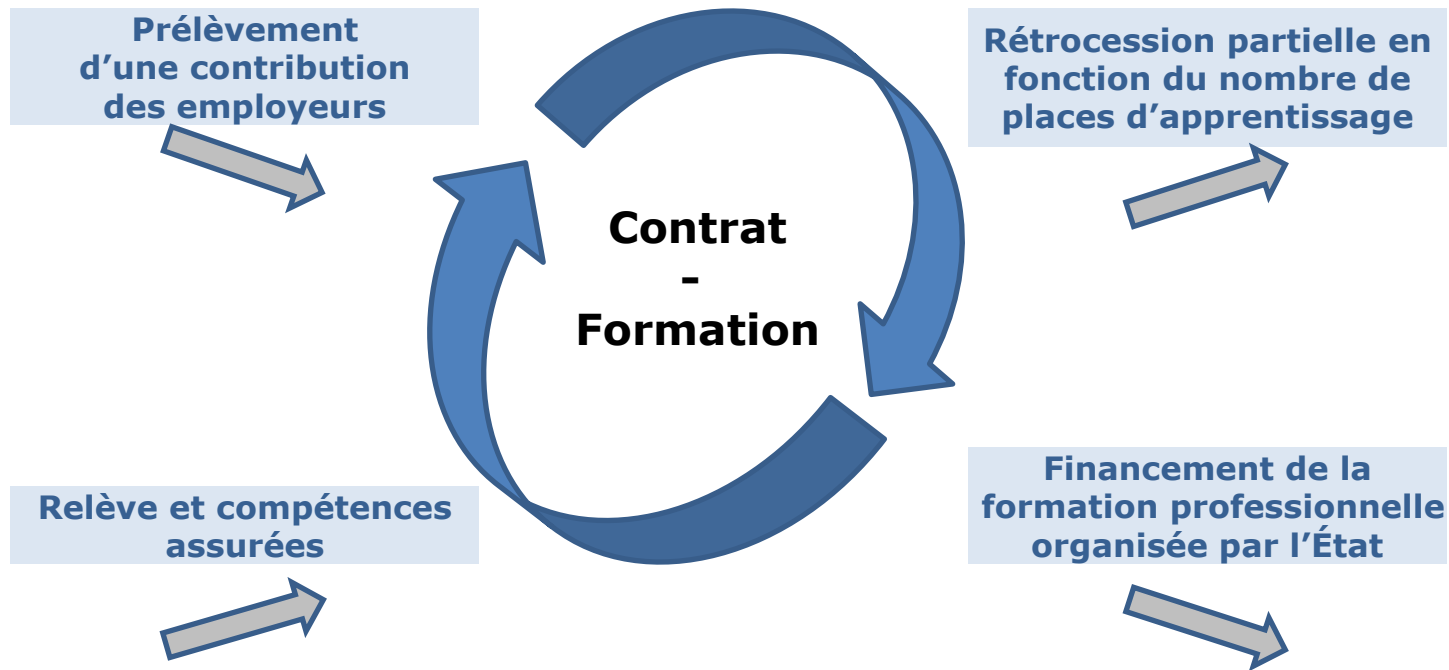
Objectif: préserver et consolider les ressources des collectivités

- «Contrat-Formation» : contribution incitative des employeurs en faveur de la formation professionnelle
- Aménagements de certaines déductions:
  - Dégressivité accrue des déductions pour frais de déplacement
  - Frais d'entretien des immeubles
  - ...
- Marges de manœuvre nouvelles pour les communes:
  - selon programme de législature
- Réductions de dépenses:
  - Volume des prestations sociales (effets induits des incitations)
  - Pertes et remises

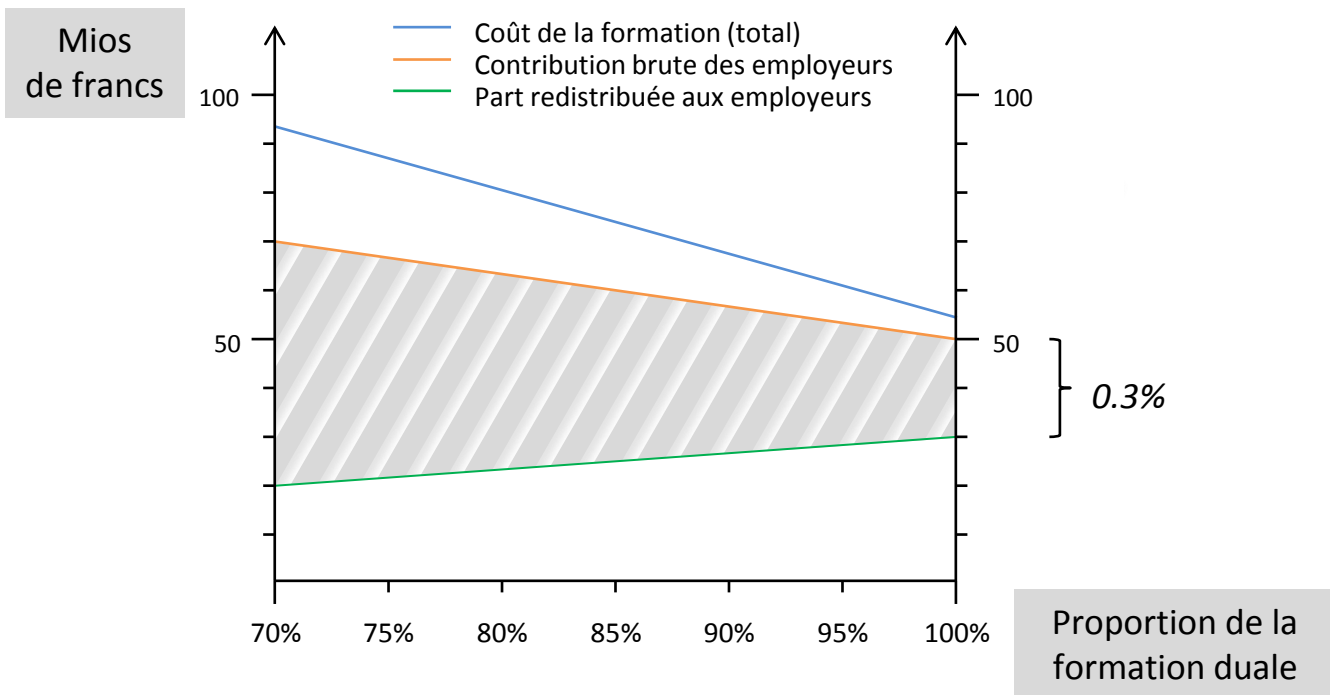
## Contrat - Formation: maintenir l'engagement en faveur de la formation professionnelle

Part du coût des écoles  
professionnelles à plein temps  
dans le coût total des écoles  
professionnelles:

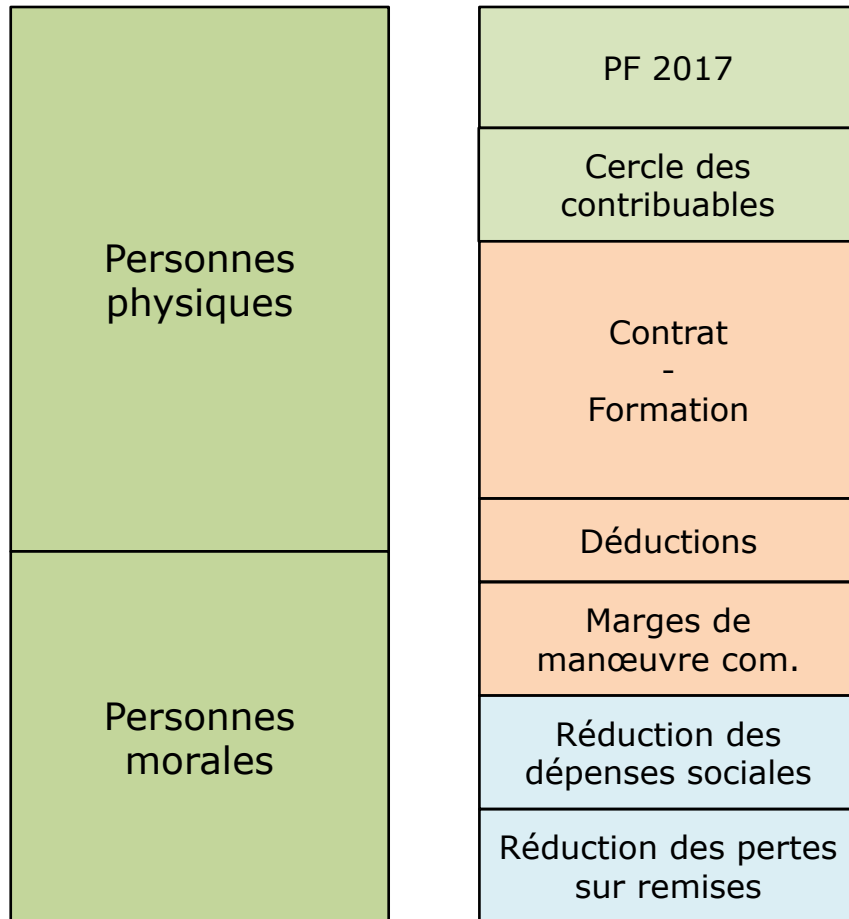


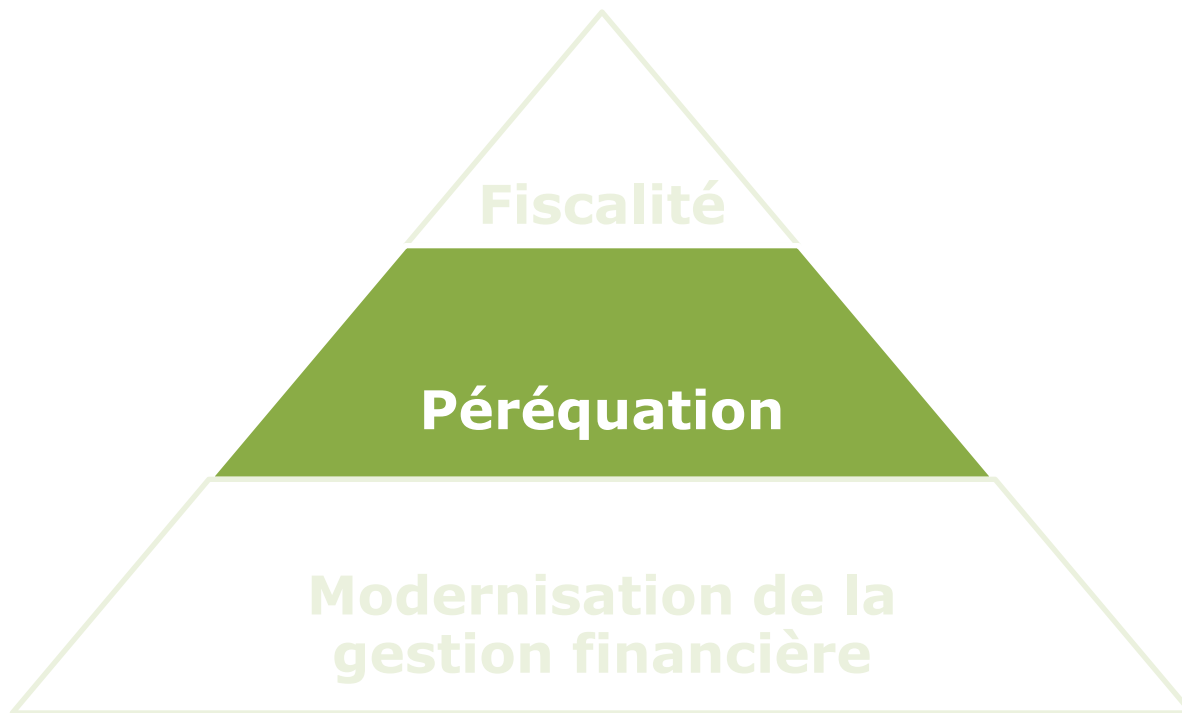


## Contrat professionnel: principes



# Récapitulatif financier:







# Révision nécessaire pour assurer le succès des réformes fiscales

## Objectifs:

- Répartir équitablement les coûts et les bénéfices des réformes
- Eviter l'accroissement des disparités entre communes

## Nouveau régime financier cantonal

### Fiscalité

1. Personnes morales

2. Personnes physiques

3. Répartition de l'IPM entre les communes

### Péréquation

4.  
Ressources

Charges sectorielles

5.  
Routes et  
voies  
publiques

6.  
Scolarité

7.  
Pré-/para-  
scolaire

8.  
Charges de  
centre et de  
rayonnement

### Gestion financière

9. Lissage des recettes

10. Investissement

11. Programme d'impulsion



# Finances publiques: une modernisation qui doit se poursuivre

- Triple constat:
  - Nécessité de réinstaurer de la sérénité dans le débat politique pour agir sur le long terme
  - La volatilité de certaines recettes est un perturbateur important
  - Le niveau d'investissement est insuffisant
- Trois objets à soumettre au Grand Conseil :
  - Lissage des recettes
  - Réévaluation du bilan
  - Révision de la LFinEC

Nouveau régime financier cantonal

# Calendrier



En parallèle:

- **Péréquation:**
    - Été 2018: consultation
    - Automne 2018: validation du projet définitif
    - Dès janvier 2019: entrée en vigueur
  - **Nouveaux outils de gestion financière:**
    - 2<sup>ème</sup> semestre 2018: validation
    - 2019: déploiement des outils
- + Programme d'impulsion et de transformations :
- présentation au 1<sup>er</sup> semestre 2018

Nouveau régime financier cantonal

# Conclusions

# Conclusion

## 2018 : un rendez-vous majeur

- Une logique de succès pour le canton
- Des réformes bénéficiant à toutes et tous
- Des réformes simples, équitables et transparentes
- Réunir les forces pour réussir !